



JORF n°0014 du 17 janvier 2009 page 998
texte n° 31

ARRETE

Arrêté du 14 janvier 2009 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire

NOR: JUSC0900956A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 14 janvier 2009, la session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire pour l'année 2009 est ouverte aux dates ci-après.
Les épreuves écrites auront lieu du 25 au 29 mai 2009.
L'épreuve orale aura lieu du 1er au 3 juillet 2009.
Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.
Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 octobre 2007 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire, au plus tard le 25 février 2009.